



Abeille sentinelle de l'environnement : un rucher installé sur les toits de l'Hôtel de Région à Nantes

80% des fruits et légumes que nous consommons ne peuvent être pollinisés que par des abeilles. L'UNAF, Union nationale de l'Apiculture française installe des ruches témoins dans les villes, notamment afin de sensibiliser le grand public sur la disparition de plus en plus rapide de ces insectes dont dépendent la biodiversité et la richesse des productions maraîchères et fruitières.

En juin 2008, 320 à 400 000 abeilles bretonnes vont prendre leurs quartiers sur les toits de l'Hôtel de Région au coeur de la ville de Nantes : les Pays de la Loire deviennent ainsi la 4ème région* à soutenir le programme national "L'abeille, sentinelle de l'environnement®". 8 ruches sont installées sur les toits terrasses de l'Hôtel de Région qui accueilleront des abeilles en provenance directe de l'Île d'Ouessant et susceptibles de produire, grâce à une diversité florale importante en ville, de 40 à 80 kg de miel par ruche.

Pour Jacques Auxiette, président du Conseil régional des Pays de la Loire, « nous sommes aujourd'hui face à un enjeu collectif majeur. L'avenir de la filière apicole nous interpelle sur au moins 4 réflexions : la sauvegarde de la biodiversité et de l'environnement, l'évolution vers une agriculture et des modes de développement durables, la relation de l'homme à son environnement, urbain ou rural et enfin, le bien-être et la santé et la préservation d'une filière au nom de l'intérêt général et de l'avenir de l'humanité ».



L'action de la Région dans ce domaine est volontariste. Au-delà de l'interpellation des pouvoirs publics sur la nécessité de respecter le principe de précaution (concernant les produits phytosanitaires ou les OGM), elle s'articule autour de 3 thèmes :

- **Surmortalité** : contribuer à la connaissance du phénomène par des études scientifiques (évaluation des résidus de produits phytosanitaires, et évaluation de l'abeille comme indicateur de la qualité de l'environnement) et y remédier par la reconstitution des cheptels apicoles.
- **Développement économique** : de manière à fédérer régionalement cette filière, une animation a notamment été mise en place au GIE Élevage des Pays de la Loire. La Région participe à son financement.
Par ailleurs, d'autres actions pourront être examinées au cas par cas, notamment concernant la recherche, la génétique, la qualité et la sécurité sanitaire, ou celles dirigées en interaction avec le grand public.
- **Contribution à la biodiversité** : mise en oeuvre de la mesure agro-environnementale "amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles". Cette mesure a pour objet de favoriser la biodiversité végétale en utilisant le potentiel pollinisateur des abeilles et bénéficie d'un cofinancement européen du FEADER.



En 2007, ces actions ont représenté une enveloppe régionale de 265 479 € (soit au total 607 924 € sur la période 2004-2007).

* Île-de-France, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes mais aussi des conseils généraux ou des grandes villes comme Nantes

Contact presse : Laurence Guimard - 02 28 20 60 61 - Laurence.guimard@paysdelaloire.fr